

# Communiqué



## La Guinée-Bissau libérée de toutes les mines antipersonnel connues

Genève, le 1 février 2012 – La Guinée-Bissau est devenue le dernier pays à déclarer avoir nettoyé toutes les zones minées connues en accord avec ses obligations découlant de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa.

“La Guinée-Bissau est fière de déclarer que toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel était avérée ou soupçonnée, ont été nettoyées conformément à l'article 5 de la Convention, nous conformant ainsi à notre délai du 1er janvier 2012”, a déclaré Cesar Luis Gomes Lopes de Carvalho, le Directeur national du programme de déminage humanitaire de la Guinée-Bissau, en informant le secrétariat de la Convention, (« l'Unité d'appui à l'application de la Convention »), basé à Genève, de cette nouvelle.

“Nous avons promis à la communauté internationale que nous compléterions cette tâche d'ici le début de l'année. Je suis fier d'annoncer que nous avons tenu cette promesse”, a déclaré Cesar Luis Gomes Lopes de Carvalho.

La coopération internationale, un des piliers de la Convention d'Ottawa, a été clé dans la réalisation de la Guinée-Bissau. “Nous avons grandement bénéficié des efforts de « Landmine Action » et de « Norwegian People's Aid » pour aider à traiter le problème des mines terrestres du pays ainsi que d'autres organisations internationales non-gouvernementales et les institutions d'origine locale de déminage”, a déclaré le Directeur du programme. “De plus, nous sommes reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le Développement pour le rôle indispensable qu'ils ont joué et à la communauté des donateurs pour leur soutien à la Guinée-Bissau au cours des onze années de la durée du programme”.

Les efforts de la Guinée-Bissau pour se conformer à ses obligations de déminage ont impliqué le traitement de plus de 5.8 millions de mètres carrés de zones soupçonnées minées ou dangereuses dans sept régions sur huit de la Guinée-Bissau. Un total de 3,724 mines antipersonnel, 318 autres mines et plus de 182,000 autres dangers explosifs ont été détruits.

Le problème des mines en Guinée-Bissau remonte aussi loin que la guerre de libération de 1963-1974 avec des mines terrestres et des restes explosifs de guerre supplémentaires posés pendant la guerre civile de 1998-1999 ainsi que le conflit de mars 2006 en Casamance. En réponse à ce problème, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a créé un Programme national d'action antimines humanitaire (PAAMI) et le Centre national de lutte antimines de coordination (CAAMI) au début 2001.

La Guinée-Bissau va maintenant procéder à la préparation d'une déclaration officielle d'exécution de ses obligations, qui sera présentée à la Communauté internationale durant la douzième Assemblée des États Parties à la Convention, qui se tiendra à Genève du 3 au 7 décembre 2012.

Avec la Guinée-Bissau ayant indiqué la fin de son programme de déminage, il y a désormais 20 États parties, parmi les 54 ayant initialement signalé des zones minées, qui ont terminé la tâche de nettoyer toutes ces zones. La Guinée-Bissau est le dixième État Partie en Afrique ayant achevé ses

AP Mine Ban Convention Implementation Support Unit

activités de déminage.

### **La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée à Oslo en 1997 et signée à Ottawa la même année, et est entrée en vigueur en 1999.

A ce jour, 159 Etats sont parties à la Convention ; 155 Etats d'entre eux n'ont plus de stocks de mines antipersonnel.

Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États Parties. 34 des 50 Etats qui fabriquaient des mines antipersonnel à une époque sont désormais liés par l'interdiction de la Convention sur la production. La plupart des autres Etats Parties ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert de mines.

Le déminage a permis de remettre à disposition pour des activités humaines normales des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux.

###

Pour des entretiens ou de plus amples informations concernant tout autre aspect sur la Convention, veuillez envoyer un mail à : [Press@APMineBanConvention.org](mailto:Press@APMineBanConvention.org) ou contactez Sophie Delfolie au +41 (0) 22 906 1638. Connectez-vous à la Convention grâce à notre [site web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).